

## **PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé)**

### **Pour qui ?**

Les élèves du premier comme du second degré qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages.

### **Qu'est-ce qu'un PAP ?**

Le PAP est un document écrit qui présente les aménagements et adaptations pédagogiques dont bénéficie l'élève.

C'est un outil de suivi organisé par cycles de la maternelle au lycée, afin d'éviter la rupture dans les aménagements et adaptations.

### **Qui en fait la demande ?**

Le PAP peut être mis en place soit sur proposition du conseil des maîtres ou du conseil de classe, soit à tout moment de la scolarité, à la demande de l'élève majeur, ou de ses parents s'il est mineur.

Le constat des troubles est fait par le médecin de l'éducation nationale au vu de l'examen qu'il réalise, et le cas échéant, des bilans psychologiques et paramédicaux réalisés auprès de l'élève (bilan orthophonique, bilan psychomotricité..).

Le PAP est ensuite élaboré par l'équipe pédagogique qui associe les parents et les professionnels concernés.

### **Que contient le PAP ?**

Le PAP contient les aménagements pédagogiques à mettre en place.

Il se constitue comme une sorte de livret qui démarre dès la maternelle et qui se poursuit jusqu'au lycée.

Chaque année, il est réévalué au niveau des aménagements dont l'élève a besoin.

Dès le primaire, il peut prévoir l'utilisation de l'ordinateur avec la possibilité d'avoir des logiciels spécifiques.

Le PAP tient compte aussi du matériel pédagogique dont l'élève pourrait avoir besoin.

### **Qui assure la mise en oeuvre ?**

La mise en œuvre du PAP est assurée par les enseignants au sein de la classe. Dans le second degré, le professeur principal qui peut jouer un rôle de coordination.

### **Quand renouveler ?**

Le PAP est réactualisé et enrichi tous les ans.

### **Lien vers le Texte officiel :**

**[https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=85550](https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=85550)**